



## Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de Sazeray

**Séance du vendredi 19 septembre - 19h30**

AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-15  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Sazeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 septembre 2025.

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 11 |
| Présents :                          | 09 |
| Représentés :                       | 0  |
| Votants :                           | 09 |

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Catherine BERGUA, Mme Nicole BEUGNET, Mme Pauline BEUZE, M. Christian BOURLET, M. Claude BOURSAULT, M. Didier BRUNET, M. Pascal CHAUMETTE, Mme Véronique GAUTIER et M. Claude YVERNAULT.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Laurent BLINET et Guy BOURY.

Mme Nicole BEUGNET a été élue secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 12 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

### 1/ Subvention à la Coopérative Scolaire de l'École Émile Chenon de Sainte-Sévère-Sur-Indre pour l'arbre de Noël.

Le Conseil municipal,

**ACCORDE** à la Coopérative Scolaire de l'École Émile Chenon de Sainte-Sévère, où sont scolarisés les élèves de Sazeray depuis la fermeture de l'École, une subvention de 15,00 € par élève pour l'Arbre de Noël (goûter, cadeaux et animation).

Quinze élèves de la commune sont concernés.

La subvention s'élève donc à un total de 225,00 €.

**AUTORISE** le Maire à mandater la dépense correspondante, qui sera prélevée au Chapitre 65, Article 6574, Subventions, du Budget Unique 2025.



**2/ Subvention à la Coopérative Scolaire de l'École Émile Chenon de Sainte-Sévère-Sur-Indre pour une Sortie Pédagogique.**

Le Conseil municipal,

**ACCORDE** à la Coopérative Scolaire de l'École Emile Chenon de Sainte-Sévère-Sur-Indre, où sont scolarisés les élèves de Sazeray depuis la fermeture de l'École, une subvention de 15,00 € par élève pour la sortie pédagogique 2026.

Quinze élèves de la commune sont concernés.

La subvention totale sera donc de 225,00 €.

**AUTORISE** le Maire à mandater la dépense correspondante, qui sera prélevée au Chapitre 65, Article 6574, Subventions, du Budget Unique 2025.

**3/ Subvention à la Coopérative Scolaire de l'École Émile Chenon de Sainte-Sévère-Sur-Indre pour un séjour scolaire.**

Le Conseil municipal,

**ACCORDE** à la Coopérative Scolaire de l'École Emile Chenon de Sainte-Sévère-Sur-Indre, où sont scolarisés les élèves de Sazeray depuis la fermeture de l'École, une subvention de 60,00 € par élève pour un séjour sportif de deux jours sans nuitée à Éguzon pour les élèves de CM1-CM2.

Quatre élèves de la commune sont concernés.

La subvention totale sera donc de 240,00 €.

**AUTORISE** le Maire à mandater la dépense correspondante, qui sera prélevée au Chapitre 65, Article 6574, Subventions, du Budget Unique 2025.

**4/ Demande de Subvention au Conseil Départemental au titre du F.A.R. 2026 : Travaux de restauration du mur du Cimetière communal côté sud RD26.**

**CONSIDÉRANT** que le mur du cimetière communal a fait l'objet d'un effondrement partiel en début d'année 2021, entraînant la reconstruction de la partie concernée entre 2024 et juillet 2025,

**CONSIDÉRANT** que la partie sud du mur présente désormais des signes de dégradation avancée, nécessitant des travaux de restauration (nettoyage et réparation des enduits) afin d'assurer la sécurité et la pérennité de l'ouvrage,

**CONSIDÉRANT** l'importance de préserver le patrimoine communal et de garantir la sécurité des usagers,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour financer partiellement ces travaux,

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil municipal :

**APPROUVE** le principe de la réalisation des travaux de restauration du mur sud du cimetière communal, prévus pour l'année 2026.

**RETIENT** à cet effet la proposition de AR 36 Travaux Publics et Particuliers, SARL - 4 impasse des Chênes - 36160 Pouligny-Notre-Dame pour la restauration du mur du Cimetière (côté sud RD26), proposition s'élevant à la somme de 44 925,95 € H.T. ou 53 911,14 € T.T.C.





**INDIQUE** que les travaux devraient débiter pour le printemps 2026,

**SOLLICITE** plusieurs subventions : le Fonds d'Action Rural (25%) et la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (55%),

**ADOpte** le plan de financement suivant :

| Nature de la Subvention | Montant<br>H.T.    | Taux<br>en % |
|-------------------------|--------------------|--------------|
| <b>F.A.R.</b>           | 11 231,49 €        | 25 %         |
| <b>D.E.T.R.</b>         | 24 709,27 €        | 55 %         |
| <b>FONDS PROPRES</b>    | 8 985,19 €         | 20 %         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>44 925,95 €</b> | <b>100 %</b> |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche utile auprès du Conseil départemental en vue d'obtenir une subvention au titre du Fonds d'Action Rural (F.A.R.) pour l'exercice 2026.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise en préfecture pour contrôle de légalité et notifiée au Conseil départemental.

Le solde sera prélevé sur les fonds propres de la commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Unique 2026.

**5/ Demande de Subvention au Conseil Départemental au titre du F.A.R. 2026 : Fourniture et pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la salle du Conseil municipal.**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de rénovation du secrétariat de mairie ont été réalisés en 2025, nécessitant une mise aux normes et une amélioration de l'accessibilité des locaux,

**CONSIDÉRANT** que la porte d'entrée actuelle de la salle du Conseil municipal, vétuste et inadaptée, ne répond plus aux exigences de sécurité, d'isolation et d'accessibilité,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la fourniture et à la pose d'une nouvelle porte d'entrée, conformément aux normes en vigueur, afin d'assurer la sécurité des élus, du personnel et des usagers, ainsi que la valorisation du patrimoine communal,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fonds d'Action Rural (F.A.R.) pour l'exercice 2026, afin de participer au financement de ces travaux,

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil municipal :

**APPROUVE** le principe de la fourniture et de la pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la salle du Conseil municipal, dans le cadre de la poursuite des travaux de rénovation des locaux municipaux.

**RETIENT** à cet effet la proposition de SARL ALAPETITE Père & Fils - 36160 Feusines pour la fourniture et à la pose d'une nouvelle porte d'entrée, proposition s'élevant à la somme de 5 657,00 € H.T. ou 6 788,40 € T.T.C.

**INDIQUE** que les travaux devraient débiter pour le printemps 2026,

**SOLLICITE** plusieurs subventions : le Fonds d'Action Rural (25%) et la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (55%),

**ADOPTE** le plan de financement suivant :

| Nature de la Subvention | Montant<br>H.T.   | Taux<br>en % |
|-------------------------|-------------------|--------------|
| <b>F.A.R.</b>           | 1 414,25 €        | 25 %         |
| <b>D.E.T.R.</b>         | 3 111,35 €        | 55 %         |
| <b>FONDS PROPRES</b>    | 1 131,40 €        | 20 %         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>5 657,00 €</b> | <b>100 %</b> |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche utile auprès du Conseil départemental en vue d'obtenir une subvention au titre du Fonds d'Action Rural (F.A.R.) pour l'exercice 2026.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise en préfecture pour contrôle de légalité et notifiée au Conseil départemental.

Le solde sera prélevé sur les fonds propres de la commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Unique 2026.

**6/Demande de Subvention de l'État au titre de la D.E.T.R. 2026 : Travaux de restauration du mur du Cimetière communal côté sud RD26.**

**CONSIDÉRANT** que le mur du cimetière communal a fait l'objet d'un effondrement partiel en début d'année 2021, entraînant la reconstruction de la partie concernée entre 2024 et juillet 2025,

**CONSIDÉRANT** que la partie sud du mur présente désormais des signes de dégradation avancée, nécessitant des travaux de restauration (nettoyage et réparation des enduits) afin d'assurer la sécurité et la pérennité de l'ouvrage,

**CONSIDÉRANT** l'importance de préserver le patrimoine communal et de garantir la sécurité des usagers,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de solliciter une subvention auprès de l'État, au titre de la D.E.T.R 2026, pour financer partiellement ces travaux,

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil municipal :

**APPROUVE** le principe de la réalisation des travaux de restauration du mur sud du cimetière communal, prévus pour l'année 2026.

**RETIENT** à cet effet la proposition de AR 36 Travaux Publics et Particuliers, SARL - 4 impasse des Chênes - 36160 Pouligny-Notre-Dame pour la restauration du mur du Cimetière (côté sud RD26), proposition s'élevant à la somme de 44 925,95 € H.T. ou 53 911,14 € T.T.C.

**INDIQUE** que les travaux devraient débiter pour le printemps 2026,

**SOLLICITE** plusieurs subventions : la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (55%) et le Fonds d'Action Rural (25%),



**ADOPTÉ** le plan de financement suivant :

| <b>Nature de la Subvention</b> | <b>Montant<br/>H.T.</b> | <b>Taux<br/>en %</b> |
|--------------------------------|-------------------------|----------------------|
| <b>D.E.T.R.</b>                | 24 709,27 €             | 55 %                 |
| <b>F.A.R.</b>                  | 11 231,49 €             | 25 %                 |
| <b>FONDS PROPRES</b>           | 8 985,19 €              | 20 %                 |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>44 925,95 €</b>      | <b>100 %</b>         |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche utile auprès de l'État en vue d'obtenir une subvention au titre de la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'exercice 2026.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise en préfecture pour contrôle de légalité et notifiée à l'État.

Le solde sera prélevé sur les fonds propres de la commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Unique 2026.

**7/ Demande de Subvention de l'État au titre de la D.E.T.R. 2026 : Fourniture et pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la salle du Conseil municipal.**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de rénovation du secrétariat de mairie ont été réalisés en 2025, nécessitant une mise aux normes et une amélioration de l'accessibilité des locaux,

**CONSIDÉRANT** que la porte d'entrée actuelle de la salle du Conseil municipal, vétuste et inadaptée, ne répond plus aux exigences de sécurité, d'isolation et d'accessibilité,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la fourniture et à la pose d'une nouvelle porte d'entrée, conformément aux normes en vigueur, afin d'assurer la sécurité des élus, du personnel et des usagers, ainsi que la valorisation du patrimoine communal,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de solliciter une subvention auprès de l'État, au titre de la D.E.T.R. pour l'exercice 2026, afin de participer au financement de ces travaux,

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil municipal :

**APPROUVE** le principe de la fourniture et de la pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la salle du Conseil municipal, dans le cadre de la poursuite des travaux de rénovation des locaux municipaux.

**RETIENT** à cet effet la proposition de SARL ALAPETITE Père & Fils - 36160 Feusines pour la fourniture et à la pose d'une nouvelle porte d'entrée, proposition s'élevant à la somme de 5 657,00 € H.T. ou 6 788,40 € T.T.C.

**INDIQUE** que les travaux devraient débiter pour le printemps 2026,

**SOLLICITE** plusieurs subventions : la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (55%) et le Fonds d'Action Rural (25%),

**ADOPTE** le plan de financement suivant :

| Nature de la Subvention | Montant<br>H.T.   | Taux<br>en % |
|-------------------------|-------------------|--------------|
| <b>D.E.T.R.</b>         | 3 111,35 €        | 55 %         |
| <b>F.A.R.</b>           | 1 414,25 €        | 25 %         |
| <b>FONDS PROPRES</b>    | 1 131,40 €        | 20 %         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>5 657,00 €</b> | <b>100 %</b> |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche utile auprès de l'État en vue d'obtenir une subvention au titre de la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'exercice 2026.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise en préfecture pour contrôle de légalité et notifiée à l'État.

Le solde sera prélevé sur les fonds propres de la commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Unique 2026.

#### **8/ Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au sein de la collectivité.**

**VU** le code général de la fonction publique, article L523-1 et suivants,

**CONSIDÉRANT** les besoins croissants de la collectivité en matière d'encadrement technique et de gestion des services municipaux,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renforcer les effectifs pour assurer la bonne exécution des missions de maîtrise et de supervision des agents techniques,

**CONSIDÉRANT** que la création d'un poste d'agent de maîtrise, tel que défini par le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, permettra de répondre à ces besoins,

**CONSIDÉRANT** que ce poste sera créé à temps complet et intégré au sein du service technique de la collectivité,

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil municipal :

**Délibère :**

**Article 1** - Il est créé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, un poste d'agent de maîtrise à temps complet au sein de la collectivité de Sazeray, conformément aux dispositions du décret n°88-547 du 6 mai 1988.

**Article 2** - Ce poste est affecté au service technique de la collectivité et a pour mission principale l'encadrement des équipes techniques, la supervision des travaux et la participation à la gestion des équipements communaux.

**Article 3** - Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités nécessaires pour la publication de la présente délibération et de prendre toute mesure utile pour la mise en œuvre de cette création de poste.

**Article 4** - La présente délibération sera transmise en préfecture pour contrôle de légalité.



**9/ Demande de Subvention au Conseil Départemental au titre du F.A.R. 2026 : Fourniture et pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la salle du Conseil municipal.**

Annule et remplace la délibération n°2025-05-05 du 19 septembre 2025.

**CONSIDÉRANT** que des travaux de rénovation du secrétariat de mairie ont été réalisés en 2025, nécessitant une mise aux normes et une amélioration de l'accessibilité des locaux,

**CONSIDÉRANT** que la porte d'entrée actuelle de la salle du Conseil municipal, vétuste et inadaptée, ne répond plus aux exigences de sécurité, d'isolation et d'accessibilité,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la fourniture et à la pose d'une nouvelle porte d'entrée, conformément aux normes en vigueur, afin d'assurer la sécurité des élus, du personnel et des usagers, ainsi que la valorisation du patrimoine communal,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fonds d'Action Rural (F.A.R.) pour l'exercice 2026, afin de participer au financement de ces travaux,

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil municipal :

**APPROUVE** le principe de la fourniture et de la pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la salle du Conseil municipal, dans le cadre de la poursuite des travaux de rénovation des locaux municipaux,

**RETIENT** à cet effet la proposition de SARL ALAPETITE Père & Fils - 36160 Feusines pour la fourniture et à la pose d'une nouvelle porte d'entrée, proposition s'élevant à la somme de 5 657,00 € H.T. ou 6 788,40 € T.T.C.,

**INDIQUE** que les travaux devraient débiter pour le printemps 2026,

**SOLLICITE** plusieurs subventions : le Fonds d'Action Rural (40%) et la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (40%),

**ADOPTE** le plan de financement suivant :

| Nature de la Subvention | Montant<br>H.T.   | Taux<br>en % |
|-------------------------|-------------------|--------------|
| <b>F.A.R.</b>           | 2 262,80 €        | 40 %         |
| <b>D.E.T.R.</b>         | 2 262,80 €        | 40 %         |
| <b>FONDS PROPRES</b>    | 1 131,40 €        | 20 %         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>5 657,00 €</b> | <b>100 %</b> |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche utile auprès du Conseil départemental en vue d'obtenir une subvention au titre du Fonds d'Action Rural (F.A.R.) pour l'exercice 2026.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise en préfecture pour contrôle de légalité et notifiée au Conseil départemental.

Le solde sera prélevé sur les fonds propres de la commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Unique 2026.

**10/ Demande de Subvention de l'État au titre de la D.E.T.R. 2026 : Fourniture et pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la salle du Conseil municipal.**

Annule et remplace la délibération n°2025-05-07 du 19 septembre 2025.

**CONSIDÉRANT** que des travaux de rénovation du secrétariat de mairie ont été réalisés en 2025, nécessitant une mise aux normes et une amélioration de l'accessibilité des locaux,

**CONSIDÉRANT** que la porte d'entrée actuelle de la salle du Conseil municipal, vétuste et inadaptée, ne répond plus aux exigences de sécurité, d'isolation et d'accessibilité,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la fourniture et à la pose d'une nouvelle porte d'entrée, conformément aux normes en vigueur, afin d'assurer la sécurité des élus, du personnel et des usagers, ainsi que la valorisation du patrimoine communal,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de solliciter une subvention auprès de l'État, au titre de la D.E.T.R. pour l'exercice 2026, afin de participer au financement de ces travaux,

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil municipal :

**APPROUVE** le principe de la fourniture et de la pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la salle du Conseil municipal, dans le cadre de la poursuite des travaux de rénovation des locaux municipaux,

**RETIENT** à cet effet la proposition de SARL ALAPETITE Père & Fils - 36160 Feusines pour la fourniture et à la pose d'une nouvelle porte d'entrée, proposition s'élevant à la somme de 5 657,00 € H.T. ou 6 788,40 € T.T.C.,

**INDIQUE** que les travaux devraient débiter pour le printemps 2026,

**SOLLICITE** plusieurs subventions : la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (40%) et le Fonds d'Action Rural (40%),

**ADOpte** le plan de financement suivant :

| Nature de la Subvention | Montant<br>H.T.   | Taux<br>en % |
|-------------------------|-------------------|--------------|
| <b>D.E.T.R.</b>         | 2 262,80 €        | 40 %         |
| <b>F.A.R.</b>           | 2 262,80 €        | 40 %         |
| <b>FONDS PROPRES</b>    | 1 131,40 €        | 20 %         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>5 657,00 €</b> | <b>100 %</b> |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche utile auprès de l'État en vue d'obtenir une subvention au titre de la Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'exercice 2026.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise en préfecture pour contrôle de légalité et notifiée à l'État.





Le solde sera prélevé sur les fonds propres de la commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Unique 2026.

Fin de séance : 23h05

Fait et délibéré en Mairie, les  
jour, mois et an ci-dessus.

La Secrétaire de Séance :

Nicole BEUGNET

Le Maire :



Didier BRUNET



## Liste récapitulative des délibérations du Conseil municipal de la commune de Sazeray

**Séance du vendredi 19 septembre 2025 - 19h30**

| <b>Numéro d'ordre</b> | <b>Délibérations</b>                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2025-05-01            | Subvention à la Coopérative Scolaire de l'École Émile Chenon de Sainte-Sévère-Sur-Indre pour l'arbre de Noël.                                                                                                                          |
| 2025-05-02            | Subvention à la Coopérative Scolaire de l'École Émile Chenon de Sainte-Sévère-Sur-Indre pour une Sortie Pédagogique.                                                                                                                   |
| 2025-05-03            | Subvention à la Coopérative Scolaire de l'École Émile Chenon de Sainte-Sévère-Sur-Indre pour un séjour scolaire.                                                                                                                       |
| 2025-05-04            | Demande de Subvention au Conseil Départemental au titre du F.A.R. 2026 : Travaux de restauration du mur du Cimetière communal côté sud RD26.                                                                                           |
| 2025-05-05            | Demande de Subvention au Conseil Départemental au titre du F.A.R. 2026 : Fourniture et pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la salle du Conseil municipal.                                                                          |
| 2025-05-06            | Demande de Subvention de l'État au titre de la D.E.T.R. 2026 : Travaux de restauration du mur du Cimetière communal côté sud RD26.                                                                                                     |
| 2025-05-07            | Demande de Subvention de l'État au titre de la D.E.T.R. 2026 : Fourniture et pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la salle du Conseil municipal.                                                                                    |
| 2025-05-08            | Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au sein de la collectivité.                                                                                                                                                    |
| 2025-05-09            | Demande de Subvention au Conseil Départemental au titre du F.A.R. 2026 : Fourniture et pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la salle du Conseil municipal.<br>Annule et remplace la délibération n°2025-05-05 du 19 septembre 2025. |
| 2025-05-10            | Demande de Subvention de l'État au titre de la D.E.T.R. 2026 : Fourniture et pose d'une nouvelle porte d'entrée pour la salle du Conseil municipal.<br>Annule et remplace la délibération n°2025-05-07 du 19 septembre 2025            |